

PROGRAMME

Séminaire « Politiques de l'emploi – Interactions de l'économie et du juridique » « Quel est l'impact des modalités de négociation salariale sur la compétitivité des entreprises et l'emploi ? »

Mardi 9 juin 2015 de 9h45 à 12h45

Les modalités de la négociation salariale en France sont assez atypiques, dans la mesure où aucun niveau de négociation collective (branche, entreprise) ne domine de façon marquée la détermination des salaires. Le système de négociation collective français se caractérise par un nombre très élevé de branches (plus de 700, à comparer à une quinzaine en moyenne dans le reste des pays européens) qui contribue à sa complexité.

Comme dans d'autres pays européens, les salaires négociés entre les représentants des entreprises et des salariés au sein d'une branche s'appliquent le plus souvent à l'ensemble des entreprises de la branche grâce à une procédure d'extension des accords collectifs, ce qui permet d'atteindre un taux de couverture collective supérieur à 90%. Par ailleurs, au niveau de l'entreprise, les employeurs doivent engager chaque année des négociations obligatoires avec les organisations syndicales, non seulement sur le thème des salaires effectifs, mais aussi plus largement sur la durée effective et l'organisation du temps de travail, la protection sociale complémentaire, l'épargne salariale, matières qui impactent les rémunérations et le coût du travail. Enfin, des flexibilités ont été introduites pour permettre aux entreprises d'adapter, par accord collectif, les salaires et le temps de travail, dans certaines circonstances.

L'objet de ce séminaire est d'évaluer les enjeux pour la compétitivité des entreprises de la flexibilisation de la masse salariale. Les modalités de négociation salariale (structuration des branches, niveau de négociation des salaires, extension des accords collectifs...) ont-elles un impact sur la compétitivité des entreprises et l'emploi ? Les effets de réformes récentes de la négociation collective menées dans d'autres pays européens, notamment au Portugal, seront présentés, ainsi que les perspectives d'évolution en Europe.

- 9h30 Accueil-café des participants
- 9h45 **Introduction**
Jacques BARTHÉLÉMY, Co-président du séminaire, Fondateur et avocat associé du cabinet Barthélémy
- 9h55 « **Quelles sont les caractéristiques institutionnelles de la négociation salariale en France ?** »
Yves Struillou, Directeur général du travail
Françoise Bouygard, Directrice de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
- 10h35 « **Quels impacts des systèmes de négociation salariale et de leurs réformes sur la performance économique et l'emploi ?** » (intervention en anglais avec traduction simultanée)
Pedro Silva Martins, Professeur d'économie à l'université Queen Mary de Londres, ancien Secrétaire d'État à l'emploi du Portugal (2011-2013)
- 11h05 « **Salaires, emploi et compétitivité : quelles perspectives pour la négociation collective en Europe ?** »
Marcel Grignard, Président de Confrontations Europe
- 11h35 Échanges avec la salle
- 12h35 **Clôture des débats**
Jean-Luc TAVERNIER, Co-président du séminaire, Directeur général de l'Insee

Le séminaire se déroule selon la règle de Chatham House, selon laquelle « les participants peuvent librement utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'appartenance du ou des intervenants, ni de tout autre participant, ne peuvent être révélées ».

